Anact
L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Communiqué de presse Lyon, le 28 juin 2016

Nouvelle publication de l'Anact « 10 questions sur l'absentéisme»

L'absentéisme dans l'entreprise ne laisse personne indifférent. Il provoque de nombreux dysfonctionnements : retards, mauvaise qualité, remplacement à la volée des absents, etc. Il est souvent considéré comme l'indice de la valeur conférée au travail par les salariés et le management. Trop élevé, l'absentéisme suscite une alerte et entraîne des mesures correctives.

Il importe avant tout de comprendre comment il se manifeste et quelles en sont les causes sous-jacentes. Le rôle des conditions de travail de travail ne devrait jamais être sous-estimé dans ce qui conduit les uns et les autres à s'absenter. Ces causes sont cependant spécifiques à chaque entreprise. Toute démarche de prévention de l'absentéisme doit se fonder sur cet axiome : le caractère particulier de chaque situation. Un diagnostic bien mené tient compte de plusieurs variables : impact direct des conditions de travail, dialogue social défaillant, état de santé et caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe) des salariés, etc.

Dans tous les cas, une démarche collective s'avère essentielle : c'est en faisant de l'absentéisme un objet de préoccupation commune qu'il devient possible de le réduire et de prévenir son emballement.

Comment définit-on l'absentéisme ? Comment construire des indicateurs ? Quelles en sont les causes ? L'absentéisme augmente-t-il en France ? Quelles démarches mettre en place pour mobiliser les acteurs ? Comment s'y prendre pour prévenir et gérer l'absentéisme dans l'entreprise ? Telles sont quelques-unes des interrogations auxquelles cette publication s'attache à répondre. Elle propose, en quelques pages, des indications précises et concrètes pour que les acteurs en entreprise s'emparent de cette question et lui apportent des solutions adéquates.

Disponible en téléchargement sur anact.fr.

Contact Presse :
Catherine Guibbert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38
Emma Step – e.step@anact.fr - 047 2 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social et d'un réseau de 25 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract a pour vocation de mettre en capacité les salariés et directions, plus particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, de recourir à des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : transformer à leur avantage les contraintes et défis d'aujourd'hui et de demain.